



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil neuf, le vingt quatre septembre, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT LOUIS DE MONTFERRAND, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Pierre SOUBABERE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 17 septembre 2009

Présents : MM. SOUBABERE, CHEMINEAU, NAULEVADE, DAVID, BACHELIER, LEMASSON, BUZOS, VELASQUEZ, GOURON, MOUILLERON, Mmes ZAMBON, GARREAU, GOMIS, PEYCHAUD, AVERTY, GUERRERO, MARQUES.

Absents excusés : M. DUPOUY qui a donné procuration à Mme PEYCHAUD

Secrétaire de séance : Mme GUERRERO Nadine

Monsieur le Maire expose :

Une réflexion est actuellement menée conjointement par la Communauté urbaine et la Ville de Saint-Louis de Montferrand concernant l'extension du centre-bourg dans le sens la densification du tissu urbain existant, de la diversification de l'offre de logements (mixité sociale) ainsi que de la prise en compte du risque inondation. Ainsi, dans un premier temps, l'A'URBA a réalisé une étude préalable d'urbanisme permettant de déterminer les enjeux urbains du secteur du centre-bourg. Afin d'élaborer un projet d'aménagement urbain, la Communauté urbaine de Bordeaux a ensuite lancé une étude pré opérationnelle d'urbanisme, par délibération n°2006/0674 en date du 22 septembre 2006. Un périmètre de prise en considération a été également instauré au titre de l'article L.111-10 du code de l'urbanisme.

Cette étude, aujourd'hui en cours, conduite par le cabinet d'architecture AUGIER-GAIGNAUD, a permis, après réalisation d'un diagnostic du territoire, de définir les grands axes du futur projet urbain. Sur cette base, peut être ouverte, dès à présent, une concertation associant les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées par ce projet.

En application de l'article L.300-2 du code de l'urbanisme, cette concertation sera organisée par la Communauté urbaine, en étroite association avec la ville.

Deux réunions publiques à minima seront organisées au fur et à mesure de l'avancement du projet.

De plus, un registre et un dossier, en deux exemplaires, seront respectivement déposés :

- l'un à la mairie de Saint-Louis de Montferrand,
- l'autre au siège de la Communauté urbaine.

Ils pourront y être consultés par le public aux jours et aux heures d'ouverture des bureaux, en vue de recevoir ses observations et suggestions éventuelles.

Le dossier comportera :

- une notice explicative définissant les objectifs poursuivis et donnant les grandes lignes du projet d'aménagement,
- un plan de situation,
- un plan périmétral.

En conséquence, dans ses conditions, il vous est demandé de bien vouloir :

- APPROUVER l'ouverture et les modalités de la concertation du projet d'aménagement du centre bourg à Saint-Louis de Montferrand.

Adopté à l'unanimité.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme,

Le Maire,



Nombre de membres

En exercice 19

Présents 17

Votants 18

OBJET :

**Ouverture d'une
Concertation pour le
Projet de Centre Bourg
De Saint-Louis de
Montferrand - Approbation
Décision**

Certifié exécutoire,

Reçu en Préfecture

Le : 13 OCT. 2009

Publié ou notifié

Le : 13 OCT. 2009